

Charles de COURSON

Député de la Marne
Vice-Président du Conseil Départemental
Maire de Vanault-les-Dames



Vitry le François, le 23 novembre 2016

CDC/JD/11

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire part de votre opposition à la politique d'expansion des radars et je vous en remercie.

Avec 3 456 personnes tuées sur les routes sur les douze derniers mois (de mars 2015 à février 2016), les chiffres de la mortalité routière en baisse constante ces dernières années, sont de nouveau en hausse. La mortalité sur les routes demeure donc un sujet extrêmement important, qui requiert notre plus grande vigilance. A ce titre, il est impératif que nous poursuivions l'action engagée par les pouvoirs publics depuis plus de trente ans.

Selon une analyse de 72 radars effectuée par la Délégation interministérielle à la sécurité routière en juillet 2013, 52 d'entre eux étaient situés sur des zones dont l'accidentalité était importante avant l'installation du radar et dont la baisse a été constatée depuis.

On ne peut donc nier l'utilité des radars ni même considérer qu'il n'existerait aucun lien avéré entre vitesse et mortalité.

Nous devons, en outre, prendre garde à ne pas privilégier une politique du tout-répressif, au détriment de la prévention et de l'information, dont les effets seraient contreproductifs.

La lutte contre l'insécurité routière doit avant tout inclure une sensibilisation aux dangers de la route, notamment auprès des nouvelles générations de conducteurs, chez qui les accidents de la route sont la première cause de mortalité.

En outre, nous devons rappeler que le permis de conduire n'est qu'une autorisation de conduire et ne constitue pas une garantie de sécurité. Il est donc primordial que les titulaires du permis de conduire puissent prendre conscience des conséquences que peut entraîner une mauvaise conduite et se responsabiliser. L'éducation à la sécurité routière doit se faire tout au long de la vie.

Soyez assurés, Monsieur, que les députés du groupe UDI resteront fortement mobilisés sur ces questions. Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Charles de COURSON

